

DESCRIPTION

✓ Les maisons unifamiliales

8 des 51 maisons des groupes 1 et 2 auront un garage pour 2 voitures.

Les maisons des groupes 3 à 10 auront un garage et celles des groupes 11 à 13 auront un carport pour deux voitures.

Toutes les maisons unifamiliales sont projetées avec des surfaces utiles d'habitation inférieures à 140 m² et par conséquent, valables pour pouvoir bénéficier d'une prime de construction.

Les plans de tous les groupes de maisons unifamiliales peuvent être consultés sur notre site internet www.snhbm.lu.

✓ Les appartements

Les résidences ALESIA et EBORA comprendront chacune 6 appartements avec 2 chambres à coucher et 5 appartements avec 3 chambres à coucher.

Les surfaces utiles d'habitation sont de 81 à 113 m² et donc également valables pour pouvoir bénéficier d'une prime de construction.

Les appartements des deux résidences à la vente peuvent être consultés sur notre site internet www.snhbm.lu.

Veuillez noter que la vente a commencé début 2017. Par conséquent, tous les appartements ne sont plus disponibles.

DROIT D'EMPHYTÉOSE

Dans le but d'offrir aux citoyens la possibilité de devenir propriétaire à des conditions abordables, la SNHBM cède le terrain des logements avec un droit d'emphytéose sur 99 ans, ce qui a un impact non négligeable sur les prix de vente. Ce droit concerne uniquement le terrain ; l'immeuble est vendu en pleine propriété.

L'emphytéote, c.-à-d. le locataire, a la pleine jouissance du terrain sous condition de payer une redevance annuelle. Actuellement, les loyers annuels s'élèvent à 416,68 euros pour une maison, 225,01 euros pour un appartement et 22,75 euros pour un emplacement. Ces loyers varient en fonction de l'indice des prix à la consommation.

À l'expiration du droit d'emphytéose, la SNHBM peut soit proposer une prolongation du droit, soit reprendre les constructions érigées sur les terrains loués, à charge pour elle d'en rembourser la valeur du gros œuvre fermé telle qu'elle existera à la fin du bail.